

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 40
Votes exprimés : 40
POUR : 40
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
26 novembre 2024
Date d'affichage :
26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Nadine LEGENDRE – Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE
PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)
APPROBATION**

Dans le cadre du projet d'évolution de la Médiathèque Intercommunale de Noyers sur Serein, la collectivité doit rédiger un Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) qui doit exposer les grandes orientations pour l'évolution de la lecture publique sur le territoire de la Communauté de Communes du Serein pour une durée de 5 ans en détaillant les objectifs politiques concernant la médiathèque et en proposant un programme d'actions détaillé en lien avec ces objectifs et le contexte du territoire.

Au-delà de la volonté affichée de faire évoluer et de moderniser la Médiathèque Intercommunale de Noyers en réalisant des travaux de bâtiment, d'accessibilité, d'aménagement des espaces ; en étoffant l'offre des collections, en développant les services et les activités proposés, en proposant de la formation pour les bibliothécaires ; nos partenaires, que sont la Médiathèque Départementale de l'Yonne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, souhaitent nous accompagner dans la mise en place novatrice d'une réseau de lecture public sur le territoire du Serein.

Ce réseau sera composé de la Médiathèque Intercommunale de Noyers et de toutes les bibliothèques et points lecture du Serein qui souhaiteront s'engager dans cette démarche. Aujourd'hui, les communes de Guillon Terre Plaine, Massangis et Thizy ont déjà manifesté leur intérêt à rejoindre le réseau.

Le Vice-président Stéphane BARDOUX présente succinctement le PCSES, ses axes politiques et les actions qui y sont rattachées.

AXE 1 : favoriser le vivre ensemble, la cohésion, l'identité du territoire

- Action 1.1** réaménager les différents espaces, modularité du rez-de-chaussée, multiplication des animations
- Action 1.2** établir des partenariats avec les associations et les acteurs intervenant dans différents secteurs : social, éducatif, culturel ...
- Action 1.3** développer les collections, diversifier les ressources
- Action 1.4** créer une nouvelle signalétique

AXE 2 : développer le réseau de proximité en contribuant à l'égalité d'accès à la lecture, à la culture et aux loisirs

- Action 2.1** fédérer les bibliothèques locales dans un réseau cohérent
- Action 2.2** étendre les possibilités d'accès à la bibliothèque
- Action 2.3** développer la professionnalisation du réseau grâce à la formation afin de garantir une pérennité de l'action et de la mobilisation

AXE 3 : favoriser le goût de la lecture et de la culture lors de différentes étapes de la construction personnelle et sociale

- Action 3.1** développer l'offre et les services à destination de la petite enfance et des jeunes publics
- Action 3.2** établir des partenariats durables avec des structures enfance / jeunesse
- Action 3.3** développer l'animation en direction de la jeunesse

REÇU EN PREFECTURE
le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

AXE 4 : faciliter l'accès, pour tous les publics, à la médiathèque intercommunale et à ses services**Action 4.1** amélioration de l'accessibilité de la médiathèque intercommunale**Action 4.2** création d'un sanitaire PMR au sein de la médiathèque intercommunale

Le PCSES inclus un budget estimatif des travaux et de l'action prévus au cours des 5 années du projet. La validation du projet par nos partenaires, et notamment la DRAC, permettra la mobilisation de l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la Dotation Globale de Développement.

Le PCSES a été transmis dans sa globalité avant le conseil communautaire.

Le Vice-président Stéphane BARDOUX présente le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement sur les 5 années d'engagement au titre du PCSES.

Section		Intitulé	2025	2026	2027	2028	2029
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	Collections	3 500 €	6 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
		Fonds manga jeunesse	3 500 €				
		Fonds BD jeunesse		3 500 €			
		Fonds manga adulte			3 500 €		
		Fonds documentaire jeune public				3 500 €	
		Fonds jeux vidéo		2 000 €			3 500 €
	Fonds jeux de société		1 000 €				3 500 €
	Extension des horaires d'ouverture	4 650 €	4 650 €	4 650 €	4 650 €	4 650 €	
	Base + 5.5 h hebdo	4 650 €	4 650 €	4 650 €	4 650 €	4 650 €	
	TOTAL		8 150 €	11 150 €	8 150 €	8 150 €	8 150 €
Recettes	Etat au titre de la DGD (50%)	4 075 €	5 575 €	4 075 €	4 075 €	4 075 €	
	Autofinancement CCS	4075	5 575 €	4 075 €	4 075 €	4 075 €	
	TOTAL	8 150 €	11 150 €	8 150 €	8 150 €	8 150 €	
<u>Investissement</u>	Dépenses	Mobilier	70 000 €				
		Accessibilité (accès et sanitaires)	24 215 €				
		Rénovation des sols	12 255 €				
		Travaux d'électricité	2 274 €				
		Changement velux	10 000 €				
		Equipement informatique et numérique		17 102 €			
	Equipement informatique réseau		4 398 €				
	Signalétique (conception et fabrication)		3 500 €				
	TOTAL	118 744 €	25 000 €				
	Recettes	Etat au titre de la DGD (50%)	59 372 €	12 500 €			
Autofinancement CCS		59 372 €	12 500 €				
TOTAL		118 744 €	25 000 €				

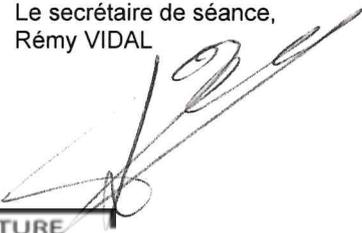
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le PCSES tel que présenté lors de la séance ;
- D'APPROUVER le budget prévisionnel pluriannuel tel que ci-dessus ;
- DE CHARGER le Président à solliciter l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC pour solliciter des financements au titre de la Dotation Globale de Développement ;
- D'AUTORISER le Président de la CCS à signer tout document administratif nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 06/12/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com